

<b>Zeitschrift:</b>	Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance de Sociétés Féminines Suisses
<b>Band:</b>	88 (2000)
<b>Heft:</b>	1445
<b>Artikel:</b>	Interview : Anne-Marie Rey : pour l'accès à l'avortement depuis 30 ans
<b>Autor:</b>	Dussault, Andrée-Marie / Rey, Anne-Marie
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-281919">https://doi.org/10.5169/seals-281919</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Anne-Marie Rey : pour l'accès à l'avortement depuis 30 ans

**La loi en Suisse n'autorise toujours pas les femmes à décider librement si elles veulent avorter ou non. La solution du délai approuvée par le Conseil des Etats, la question de l'avortement est-elle sur le point d'être résolue en Suisse?**

**Actuelle coprésidente (avec Rose-Marie Chappuis) de l'Union suisse pour dériminaliser l'avortement (USPDA), Anne-Marie Rey suit le dossier depuis plus d'un quart de siècle.**

**Entretien.**

*Propos recueillis par Andrée-Marie Dussault*

*Femmes en Suisse : Le Conseil des Etats a approuvé la solution du délai en septembre. Toutefois en réduisant la période de 14 semaines au cours de laquelle les femmes peuvent avorter impunément, à 12 semaines. Vous êtes satisfaite?*

Anne-Marie Rey : Oui, bien sûr, même si nous aurions préféré que le délai soit maintenu à 14 semaines. Je suis heureuse de voir qu'après des années de débats, les parlementaires ont enfin compris que c'est aux femmes de décider si oui ou non elles veulent se faire avorter. L'amendement proposé par le Parti démocrate-chrétien (PDC) et soutenu par le Conseil fédéral a été complè-

tement évacué du débat et on s'en réjouit. Cet amendement consistait à ajouter à la solution du délai l'obligation pour les femmes, sous peine de prison, de consulter une instance médicale agréée par l'Etat pour s'entretenir de leur décision d'avorter. Cette contrainte aurait été une forme de mise sous tutelle des femmes : on ne leur reconnaît pas le droit de prendre une décision elles-mêmes et de consulter les personnes de leur choix. Par ailleurs, les consultations forcées vont à l'encontre de l'éthique professionnelle et toutes les professions concernées (médecins, psychologues et services sociaux) se sont clairement prononcées contre cette contrainte.

*FenS : Les détracteurs de la solution du délai semblent suffisamment influents pour freiner le processus de libéralisation, au moins au niveau législatif, puisque le débat perdure depuis des décennies. Qui sont-ils et quels sont leurs arguments?*

AMR : Il s'agit surtout de gens proches des thèses fondamentalistes, intégristes et fanatiques, soit les groupes «pro-vie», les sectes évangéliques, et les milieux à l'origine de l'initiative «Pour la mère et l'enfant», dont le titre est fallacieux puisque son projet ne propose rien, ni pour la mère, ni pour l'enfant, et qu'il poursuit l'interdiction pure et simple de l'avortement. Ces gens font

beaucoup de bruit, mais en réalité ils sont peu nombreux. En revanche, ils ont d'énormes moyens financiers, dont on ne connaît pas les sources. On sait cependant que certains membres de l'UDC faisant partie du comité de cette initiative sont proches de l'antenne suisse de l'Opus Dei. Leur argumentaire est le même qu'il y a trente ans : ils invoquent que les femmes ne peuvent être à la fois juge et partie par rapport à la décision d'avorter, et que l'embryon est une personne qui a droit à la vie. Paradoxalement, un certain nombre de ces gens qui se disent animés de dispositions bienveillantes à l'égard des femmes et des enfants ont voté contre l'assurance maternité l'an dernier.

*FenS : De plus en plus de parlementaires des partis bourgeois admettent désormais que les femmes qui le souhaitent puissent avoir accès à l'avortement. Comment expliquez-vous ce changement de cap?*

AMR : D'abord, il faut préciser que jusqu'à tout récemment, plusieurs étaient favorables à la solution du délai uniquement dans la mesure où l'entretien de conseil obligatoire serait inscrit dans la loi pénale. Il est certainement attribuable aux pressions exercées par les femmes dans les partis bourgeois. Par rapport à la question de l'avortement, le clivage droite-gauche n'existe



Anne-Marie Rey, Coprésidente de l'USPDA

pas en ce qui concerne les politiciennes. Les femmes du PDC ont amené le débat sur la solution du délai dans leur parti et elles ont réussi à assouplir de façon considérable la position de certains collègues sur la question. Elles ont vraiment fait du bon boulot. En revanche, les femmes de l'UDC, qui sont également en faveur de la solution du délai, sans amendement, n'ont pas réussi à convaincre les hommes de leur parti. Même si selon de récents sondages, la majorité de la population suisse est en faveur de la solution du délai, et s'il est vrai que la pratique s'est libéralisée au cours des dernières années, le cadre législatif, inadapté à la réalité, demeure hypocrite et anachronique, et favorise ainsi les intérêts des extrémistes aux dépens de ceux des femmes.